

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

# lorient.bzh

- [ENVersion anglaise du site](#)
- [BZHVersion bretonne du site](#)
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-userDémarches](#)
- [ti-userJe participe](#)



1. [Accueil](#)
2. [Vie municipale](#)
3. [Conseil des enfants](#)
4. Le CME en pratique

# Le CME en pratique

---

- [Pour quoi faire ?](#)
  - [Les élections](#)
  - [Fonctionnement](#)
  - [Livret d'accueil du CME](#)
- 
- Représenter les enfants et les jeunes de Lorient
  - Formuler des propositions: améliorer la sortie des écoles, embellir la ville, faire respecter les places de parking pour les personnes en situation de handicap...
  - Construire des projets, mener des actions: organiser une collecte ou soutenir une association de solidarité, mener une campagne de sensibilisation ou d'information, réaliser de nouveaux aménagements, créer des supports de communication en lien avec tes préoccupations...
  - Être consulté et entendu sur les projets des élus adultes concernant les enfants et les jeunes: rénovation d'une piscine, amélioration du cadre de vie...

Le conseil municipal des enfants est pour toutes et pour tous, électeurs et élus, une école de la citoyenneté et l'occasion de participer activement à la vie de sa ville. C'est une expérience riche qui permet de prendre des responsabilités, de faire de nouvelles rencontres et d'agir avec d'autres enfants. C'est un "exercice" pratique pour mieux comprendre le fonctionnement d'une ville. La campagne électorale et les élections se déroulent en octobre/novembre pour élire les représentants du conseil municipal des enfants; au cours de cette période, on peut être électeur(trice) mais également candidat(e) pour y siéger.

## Comment se déroulent les élections ?

Il y a 50 jeunes conseillers à Lorient. Tous sont titulaires et représentent seul, à deux ou à trois, leur école ou leur association ; ils ou elles sont "porte-parole" de leurs électeurs et sont élus pour un mandat de 18 mois.

Qui est électeur ?

- les élèves de classes de CM1/CM2 des écoles publiques et privées de Lorient,
- les enfants lorientais ayant entre 9 et 11 ans

Les représentants des écoles et des associations sont alors élus pour 18 mois. Chaque électeur est libre de son choix au moment du vote, c'est ce que l'on appelle la démocratie.

## Qui peut être candidat ?

- Il faut déjà être électeur et par conséquent réunir les conditions mentionnées ci-dessus
- Remplir une déclaration de candidature individuelle ainsi qu'une autorisation parentale et les remettre à l'enseignant ou à l'animateur de son association.

## Important

Dans chaque établissement scolaire ou associatif, avant que les candidats ne se présentent, un travail de réflexion est entrepris par l'enseignant dans la classe ou par l'animateur avec son groupe, pour permettre aux enfants de s'exprimer, d'échanger sur les idées ou les préoccupations qui leur sont importantes.

A la suite de ce débat, l'ensemble des enfants doit se mettre d'accord afin de retenir une proposition thématique réunissant des préoccupations communes et l'intérêt de la majorité des enfants et formuler une question qu'ils aimeraient poser au maire. Les idées de chaque classe ou de chaque groupe sont ensuite regroupées et notées sur une grande affiche et constituent alors la profession de foi de l'école ou de l'association. A partir de ces professions de foi, le candidat ou les candidats, intéressés et motivés, peuvent alors entamer leur campagne pour représenter leurs camarades.

## Journées de formation

Pour aider les jeunes élus dans leur nouveau rôle de conseiller, deux journées de formation sont organisées. À l'issue de cette formation, les nouveaux élus entament leur mandat en ayant une meilleure compréhension de leur environnement institutionnel.

## Commissions

Le Conseil municipal enfants est divisé en [trois secteurs géographiques](#). Les élus se réunissent deux fois par mois au sein d'une réunion de commission pour élaborer leurs projets ou des actions en lien avec leurs préoccupations et celles de leurs électeurs. Cela demande un réel investissement, du temps et de l'imagination.

## Séances plénières

Le Conseil municipal enfants siège deux à trois fois par an avec le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et des techniciens des services. C'est l'occasion de rendre compte du travail, des projets en cours et des actions réalisées. Les jeunes élus peuvent également en profiter pour poser des questions au maire. **La séance plénière est publique** et se déroule à l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal.

## Budget

Le Conseil municipal enfants est doté d'un budget.

**Le budget de fonctionnement** sert à la réalisation de projets, à l'organisation des manifestations, aux frais de déplacements et de participation pour une rencontre entre élus, etc...

**Le budget d'investissement** sert à l'achat d'un gros équipement (structure de jeu pour un parc ou un jardin public, par exemple). Cette dépense doit être votée en séance plénière

avec l'ensemble des conseillers des trois secteurs; c'est un budget commun.

## **Encadrement**

Rattaché au service Actions éducatives de la Ville de Lorient, le conseil municipal des enfants est encadré par une équipe de quatre animateurs professionnels, en charge de son organisation, de son fonctionnement et de son animation. Les animateurs accompagnent les jeunes élus dans l'organisation et la réalisation de leurs projets.

[Document mis à jour en octobre 2020](#)

## **Contact**

- *Map* Mairie de Lorient  
2 Boulevard Leclerc  
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* [contact@mairie-lorient.fr](mailto:contact@mairie-lorient.fr)

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

## **Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15  
Le samedi de 9h à 12h, uniquement pour l'état civil

[Nous écrire](#)

## **Le kiosque**

[Accès aux magazines](#)

# LORIENT *mag*

SUPPLÉMENT  
DÉTACHABLE  
2<sup>e</sup> ANNÉE  
DE MANDAT



FOCUS / P.8

**Les Conseils Citoyens  
de Quartier**

JEUNESSE / P.11

**Une aide au permis B**

À LA UNE / P.18

**Les solidarités  
en action**

# Langues

- [ENVersion anglaise du site](#)
- [BZHVersion bretonne du site](#)
- [Plan de ville](#)



Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

- >> Infrastructure serveur performante et sécurisée
- >> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de **414 700 €** dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR \_\_\_\_\_

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



***L'Europe s'engage  
en Bretagne***

*Avec le Fonds européen  
de développement régional*

## **Suivez-nous**

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

## **Téléchargez l'appli**

- [Android](#)
- [IOS](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)

- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)  
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)